

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et des parcs de stationnement.
Décision modificative n°1 de l'exercice 2014.**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2014 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte un virement de crédits entre chapitres qui ne bouleverse pas la structure du budget primitif ainsi que l'inscription de crédits de régularisation d'amortissements et un million d'euros pour le rachat des biens immobiliers de la SEP en vue de la conclusion de la convention publique d'aménagement, financé par l'inscription d'un emprunt du même montant. Enfin pour permettre de procéder aux mouvements d'ordre liés au remboursement d'avances sur les marchés de travaux, 3 380 euros ont été inscrits en dépenses et en recettes d'ordre.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte un virement de crédits entre chapitres et des crédits nouveaux financés par des recettes équivalentes.

Il n'y a aucune modification sur le budget annexe de l'eau potable.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 12 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 7 juillet 2014 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2014 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2013,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 15 octobre 2014****n° 2****page 2/2**

montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2014 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	1 000 000 €	1 000 000 €
Opérations d'ordre	0 €	€	3 380 €	3 380 €
TOTAL	0 €	€	1 003 380 €	1 003 380 €

Budget annexe de l'eau potable : NEANT**Budget annexe des parcs de stationnement :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	30 000 €	30 000 €	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	30 000 €	30 000 €	0 €	€

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 29/10/2014 n° 8861
Publié au siège de la mairie, le 29/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER